

**Principales modifications aux directives de classification de la proposition
du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) de juin 2024.**

MANDAT ORIGINAL	MANDAT MODIFIÉ
<ul style="list-style-type: none"> Agent de soutien administratif, Agent de soutien à la clientèle, Auxiliaire administratif, Agent en prestations sociales 	<ul style="list-style-type: none"> Ajout de la directive de classification « Évaluateur de compétences en conduite routière » Retrait de la directive des préposés aux télécommunications (253) et mise à jour de celle-ci
<ul style="list-style-type: none"> Agent de soutien à la clientèle 	<ul style="list-style-type: none"> Ajout d'attributions: <ul style="list-style-type: none"> En lien avec la notion de renseignement et de traitement de dossier Niveau de soutien Attributions dites de « comptoir »
<ul style="list-style-type: none"> Agent de prestations sociales 	<ul style="list-style-type: none"> Ajout d'attributions: <ul style="list-style-type: none"> De niveau technique qui implique une recherche, une analyse approfondie, une synthèse, une vérification et l'appréciation de situations particulières nécessitant le choix de solutions qui ne sont pas clairement définies
<ul style="list-style-type: none"> Évaluateur de compétences en conduite routière 	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle directive de classification
<ul style="list-style-type: none"> Préposés aux télécommunications 	<ul style="list-style-type: none"> Le SCT va procéder à la mise à jour de la directive

CORPS/CLASSE	RANGEMENT* (proposition du SCT)
• Auxiliaire administratif	• Rangement 4
• Agent de soutien administratif	• Rangement 10
• Agent principal de soutien administratif	• Rangement 12
• Agent de soutien à la clientèle	• Rangement 11
• Agent principal de soutien à la clientèle	• Rangement 13
• Agent en prestations sociales	• Rangement 15
• Agent principal en prestations sociales	• Rangement 17
• Évaluateur de compétence en conduite routière	• Rangement 11
• Évaluateur principal en compétence en conduite routière	• Rangement 13
• Préposé aux télécommunications	• Rangement 11
• Préposé principal aux télécommunications	• Rangement 13

*Ces échelles de traitement sont établies à partir de la structure salariale découlant de la ronde de négociation 2020-2023